

La couverture sociale de mes enfants

Enfants mineurs sans activité professionnelle

Jusqu'à ses 18 ans, votre enfant est votre ayant droit. Ses soins sont pris en charge par l'Enim.

À partir de ses 16 ans, votre enfant peut faire le choix d'être assuré à titre personnel auprès de l'Enim. Il disposera alors de sa propre carte Vitale et recevra ses remboursements sur son compte bancaire personnel.


Enfants majeurs


Tant qu'il n'exerce pas d'activité professionnelle entraînant son affiliation à un régime obligatoire de sécurité sociale, votre enfant majeur reste pris en charge par l'Enim jusqu'à ses 24 ans pour sa couverture maladie et maternité, et au régime général en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle.

À partir de ses 24 ans, s'il est étudiant ou inactif, il est intégralement pris en charge par le régime général de sécurité sociale.

Il est impératif de signaler à l'Enim tout changement de situation de votre enfant jusqu'à ses 24 ans (activité professionnelle, départ à l'étranger...).

Enfants élèves ou étudiants de l'enseignement maritime

Depuis la rentrée scolaire 2019, tous les élèves et étudiants de l'enseignement maritime (Lycées professionnels maritimes (LPM) et Ecole nationale supérieure maritime ([ENSM](#))

[1])) sont [affilié](#)

[2]s au régime d'un de leurs parents jusqu'à l'âge de 24 ans pour leur couverture maladie / maternité, et à la couverture souscrite par leur établissement auprès du régime général en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle (y compris pendant leurs périodes d'embarquement sous convention de stage).

Par exception, les élèves et étudiants de l'enseignement maritime en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'engagement maritime sont pris en charge par l'Enim pour l'ensemble des risques.

À noter :

Les familles aux revenus modestes, qui ont des enfants scolarisés de 6 à 18 ans, peuvent percevoir l'allocation de rentrée scolaire versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf).

CONTACT :

Courriel :

[ue.mine@ta\[etnas](mailto:ue.mine@ta[etnas) [3]

Téléphone :**0809 54 00 64****Service gratuit
+ prix appel***du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine***Adresse de correspondance :**

Enim

Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)

27 quai de Solidor

CS 31854

35418 Saint-Malo Cedex

[Tous les contacts à votre écoute \[4\]](#)**URL source:** <https://www.enim.eu/sante/couverture-sociale-de-mes-enfants>